



Divorce pour cause de violence morale

Par **camus78**, le **30/05/2011** à **14:52**

Bonjour,

je suis mariee sous separation de bien depuis 15ans et 17ans de vie commune, nous avons 3 enfants de 17, 14 et 8ans . je ne supporte plus ma situation car mon mari etre tres violent verbalement il ne me dit jamais un mot gentil , il me traite de tout les mots possible et imaginable . il a quelques annees il ma mis un coup de pied dans le visage total 4points de suture mais jetais trop jeune et je venais d accoucher donc a l hopital j ai dit que cetait la portiere, une deuxieme fois il ma tapper dessus j ai fini a la police qui m ont envoyer a la medecine medico legale il a ete convoquer au commissariat mais ils ont tous fait pour qu on reparte ensemble, meme l assistante sociale n y a rien compris .il m interdit de sortir sauf pour aller a l ecole il veut pas que je travaille que je fasse les courses un enfer je ne peux pas voir ni mes parents ni les appeler donc je le fait en cachette. bien sur j ai des tors aussi je me morfond tellement que j ai du mal a repasee et a faire mon menage j ai plusgout a rien. mon autre tors cest que depuis trois mois , je sort quand il va au travail et j ai rencontre quelqu un de gentil et adorable , mais malheureusement meme avec un sterilet je suis tombee enceinte je ne sais plus quoi faire . avec mon mari nous avons achete une residence secondaire que nous avons achete apres le mariage et la principal est a lui qu il a decide de mettre en vente mais la encore un probleme il a demande sa mutation dans le 14 qui a ete accepte il commence le 14juin lui part tout seul , et nous laisse les enfants et moi tous seuls ici dans le 78 sans revenu. J ai vraiment besoin d aide c est plus qu un appel au secours merci . comment dois je faire merci bcp

Par **lai**, le **22/10/2011** à **00:21**

Bonjour Madame,

je ne suis pas avocate,mais j'en ai vu moins que vous et je l'ai fait!
Allez voir l'assistante sociale de la police,vous n'avez pas à subir cela et elle vous donnera des noms d'avocats pour vous défendre .Des avocats qui ont l'habitude de ce genre de situation!Elle vous expliquera le profil de votre mari et cela vous éclairera pour vous battre;vous etes une personne à part entière avec des droits et un minimum de respect et dans ce genre de situation qui est la votre,la peur et la culpabilité priment! Il vous faut du courage;après vous vous sentirez revivre;meme si c'est dur et vous trouverez les moyens pour subvenir à vos besoins. Vous devrez aussi faire constater si possible qu'il ne donne rien au ménage en ayant déménagé.....Allez y et retrouvez vous;le combat en vaut la peine !!!!!!! Vos enfants vous respecterons et n'aurons plus à vivre cela par la suite si ils vous voient vous battre comme une LIONNE. Bien cordialement,et courage.....

Par **cocotte1003**, le **22/10/2011** à **02:44**

Bonjour, votre mari n'a strictement pas le droit de vous laisser vus et les enfants comme ça sans participer financièrement aux frais du ménage. Allez d'urgence voir une assistante sociale pour connaitre les aides auxquelles vous avez droit et faire une demande de logement socia bien que le juge puisse tres bien vous accorder le maintien dans votre domicile actuel meme s'il est le bien propre de votre maril. Rendez vous tres vite au tribunal pour demander un dossier d'aide juridictionnelle et prenez un avovat pour entammer une procédure de divorce. faites constater que votre mari a quitté le domicile conjugal et déposez plainte. Vos deux plus grans enfants ont tout à fait le droit d'avoir un avocat gratuit, tant qu'ils sont mineurs, pour donner leur avis sur leur futur droit de garde. Il est tant pour vous de prendre en mains votre avenir et celui de vos enfants, courage, cordialement

Par **mimi493**, le **22/10/2011** à **13:01**

Déjà, vous prenez un avocat et vous demandez le divorce
Ensuite, il n'a pas le droit de vendre le domicile conjugal, même si c'est à lui, sans votre accord.